



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

**Rapport du Comité directeur de l'Année internationale de la santé
des végétaux – Rapport et recommandations du Comité directeur de la
CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux**

Point 12.1 de l'ordre du jour

**Document établi par Ralf Lopian,
avec la contribution du Secrétariat de la CIPV**

I. Introduction

1. L'Année internationale de la santé des végétaux 2020 a été officiellement proclamée à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 décembre 2018.

2. Depuis la treizième session de la CMP (2018), le Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux a tenu deux réunions. Le Comité directeur de l'Année internationale a tenu sa quatrième réunion du 23 au 25 avril 2018¹, immédiatement après la treizième session de la CMP, et sa cinquième réunion les 14 et 15 février 2019, toutes deux à Rome. On trouvera, dans les sections ci-après, des informations concernant les résultats de ces réunions, ainsi que des mesures proposées à la CMP, à sa quatorzième session, en vue de la préparation de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020.

¹ Rapport de la quatrième réunion du Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux: https://www.ippc.int/static/media/uploads/iyph/2018/05/17/Report_IPPC-IYPHStC_Fourth_Meeting-2018-05-16.pdf.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



II. Conclure la mise au point du processus de proclamation

3. Le Comité directeur de l'Année internationale, à sa quatrième réunion, a examiné le plan de communication de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020, et les mesures à prendre à l'appui de sa proclamation à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a mis au point une plaquette d'information sur les avantages que présentent la santé des végétaux et la célébration d'une année internationale. Le Comité directeur a également mis au point de la documentation à l'intention des ONPV des parties contractantes, afin que celles-ci puissent communiquer des informations à leurs ministères des affaires étrangères concernant l'Année internationale. À cet égard, le Comité directeur a mis au point:

- une plaquette multilingue;
- des documents de promotion à l'intention des décideurs;
- quatre déclarations types de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- un modèle de communiqué de presse à l'intention des ONPV.

4. Ces documents ont été envoyés à toutes les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) afin de faciliter leur interaction avec les autorités pertinentes chargées des relations avec les organismes des Nations Unies. Le Secrétariat de la CIPV a également produit une nouvelle vidéo de promotion et a pris part aux débats sur le projet de résolution relatif à l'Année internationale, à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par ailleurs, le Gouvernement finlandais a organisé une réception à l'appui de cette proclamation, à sa mission permanente auprès de l'ONU à New York, en octobre 2018. Cet événement a permis de promouvoir avec succès l'Année internationale de la santé des végétaux 2020.

5. Les résultats des efforts engagés dans le processus de proclamation ont été extrêmement positifs puisque 95 pays ont coparrainé la résolution de l'ONU.

III. Rôle futur du Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux

6. Le Comité directeur de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux a été informé, à ses quatrième et cinquième réunions, de la mise en place par la FAO d'un nouveau Comité directeur pour l'Année internationale, qui sera dénommé «Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux». Ce Comité sera composé de sept délégués représentant les régions de la FAO (et de sept suppléants), ainsi que de membres issus de centres de recherches, du monde universitaire, de la société civile, du secteur privé et d'organisations internationales. Il a été proposé, lors de la quatrième réunion, que le Président et le Vice-Président du Comité directeur actuel (M. Ralf LOPIAN et Mme Kyu-Ock Yim) soient membres du nouveau Comité directeur, afin d'assurer la continuité et de veiller à ce que des compétences techniques et scientifiques soient mises à la disposition du Comité. Le mandat du Comité directeur international a été élaboré par le Secrétariat de la CIPV et la Division des partenariats de la FAO, en concertation avec le Comité directeur. Par ailleurs, le Comité directeur actuel poursuivra ses travaux, selon une fréquence réduite, sous forme de groupe consultatif technique, afin de veiller à ce que les aspects relatifs à la CIPV soient bien inclus dans la planification de l'Année internationale. Le groupe consultatif sera en particulier chargé des tâches suivantes:

- fournir un appui technique et des conseils en fonction des indications du Comité directeur international mis en place par la FAO;
- agir en tant que comité chargé de tâches éditoriales et programmatiques pour la Conférence internationale sur la santé des végétaux;
- agir en tant que comité chargé de tâches éditoriales pour les publications phares de l'Année internationale;
- agir en tant qu'organe de coordination de la CIPV pour l'Année internationale.
- apporter un appui à l'évaluation de l'Année internationale, en 2021.

IV. Programme d'activités de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020

7. Le Comité directeur de l'Année internationale a débattu des activités qui seront menées au cours de l'Année. À cet égard, les modalités ci-après ont été abordées:

Conférence internationale sur la santé des végétaux

8. Le Comité directeur a été informé de l'annonce faite par le Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts, qui parrainera la Conférence internationale et qui a invité la FAO, la CIPV et les acteurs internationaux du secteur à se rendre en Finlande en octobre 2020. Un projet de programme de la Conférence a été examiné. La Conférence a pour titre préliminaire «Protéger la santé des végétaux dans un monde en évolution». Le Comité directeur de l'Année internationale a mis en place un comité du programme qui décidera d'un programme détaillé de la conférence et des éventuels intervenants et présentateurs. La conférence comptera 500 à 700 participants et comprendra des colloques, des ateliers de travail et des manifestations publiques et médiatiques. Le Comité directeur a estimé que les résumés des présentations, les résultats de la conférence et les principaux articles doivent être publiés.

Manifestations prévues dans le cadre du lancement de l'Année internationale à New York et à Rome

9. Le lancement officiel de l'Année internationale sera planifié et organisé par le nouveau Comité directeur international. Le Comité directeur actuel contribuera à la planification en communiquant un projet de programme provisoire à la FAO.

Concours de photographies et de vidéos

10. Le programme de base de l'Année internationale, approuvé par la CMP, à sa treizième session (2018), prévoyait des concours de photographies et de vidéos. À l'issue d'un débat approfondi, le Comité directeur de l'Année internationale a estimé que la production de vidéos de haute qualité n'est sans doute pas à la portée de vidéastes amateurs et que l'organisation d'un concours de vidéos ne serait pas réalisable. Il a suggéré de mettre en place un jury chargé du concours de photographies, composé de personnes possédant une expertise technique à la fois de la qualité photographique et de la protection phytosanitaire. Il a également suggéré de définir différentes catégories pour lesquelles des prix seront accordés, en plus de celui du gagnant du concours. Enfin, le Comité directeur a estimé qu'il était important d'organiser une sélection par le public des photographies des finalistes, avant de se prononcer sur le gagnant.

Élaboration et publication d'articles scientifiques et techniques

11. Le Comité directeur de l'Année internationale a débattu des possibilités d'élaborer et de publier des articles scientifiques et techniques au cours de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020. Un certain nombre de rapports et d'articles techniques ont été publiés au cours des précédentes Années internationales et il serait peut-être bon de faire de même pendant l'Année internationale de la santé des végétaux. En outre, certaines institutions et organisations non gouvernementales ont récemment entrepris la production d'une publication importante sur le fardeau mondial que représentent les organismes nuisibles qui s'attaquent aux végétaux, intitulée «*Global Burden of Plant Pests*». Cette publication relève de la même catégorie que des publications déjà parues ou en cours d'élaboration sur les maladies d'origine alimentaire (*Global Burden of Food-borne Diseases [FAO/WHO]*) et sur les maladies des animaux (*Global Burden of Animal Diseases [OIE]*).

12. Le Comité directeur de l'Année internationale a estimé que la production de ces publications pourrait être externalisée et confiée à des experts de renommée internationale ou à des institutions internationales. Il est convenu qu'une ou deux publications scientifiques ou techniques doivent être élaborées en conclusion de l'Année internationale. L'une de ces publications consistera en une revue

scientifique de la santé des végétaux dans le contexte du changement climatique et sera intitulée «*Plant Health and climate change*» (santé des végétaux et changement climatique). Le Comité directeur de l'Année internationale est également convenu que le Secrétariat de la CIPV doit étudier les possibilités de collaborer avec d'autres institutions à la production de la publication «*Global Burden of Plant Pests*». Il est important de noter que des fonds extrabudgétaires sont nécessaires pour entreprendre ce travail.

V. Manuel de communication et identité visuelle

13. La FAO a informé le Comité directeur de l'Année internationale de l'élaboration d'un manuel de communication, en collaboration avec le Secrétariat de la CIPV. Ce manuel précisera l'identité visuelle (logo) de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020. Le Comité directeur de l'Année internationale a rappelé qu'il est impératif de mettre au point le logo définitif dès que possible, notamment afin de laisser suffisamment de temps aux bureaux de poste nationaux pour créer les timbres qui seront émis pour l'occasion.

VI. Ressources

14. Le Comité directeur a examiné le document CPM 2019/09 qui traite du budget de l'Année internationale. Il a jugé que ce document rendait compte de manière satisfaisante des ressources financières nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux. Afin de parvenir à ce niveau de ressources, le Comité directeur a recommandé que les parties contractantes apportent leur concours à la célébration sous forme de ressources financières ou d'un soutien en nature, à tous les niveaux. Les parties contractantes et les autres donateurs sont encouragés à annoncer leurs contributions à la CMP, à sa quatorzième session.

15. La planification et la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 est une entreprise majeure et nécessitera les conseils de la communauté phytosanitaire mondiale. Des efforts particuliers sont notamment attendus de la part du Secrétariat de la CIPV, de la CMP et de ses organes subsidiaires, afin de faire de cette entreprise une réussite. Le succès de la planification et de la mise en œuvre de l'année internationale servira également de référence pour l'évaluation de la compétence et de l'influence futures des ONPV, des ORPV et du Secrétariat de la CIPV. Les ONPV, les ORPV et le Secrétariat de la CIPV feront au mieux pour que l'Année internationale soit une réussite. Cet événement constituera prochainement une occasion unique de promouvoir la santé des végétaux partout dans le monde.

16. Aux niveaux national et régional, le Comité directeur de l'Année internationale a jugé que les ONPV et les ORPV doivent rassembler leurs ressources et collaborer avec toutes les parties prenantes. De manière à obtenir les meilleurs résultats pour l'Année internationale, les ONPV et les ORPV peuvent être amenés à ajuster temporairement leurs priorités et à mettre en place un système d'information transparent. Dans cette optique, le Comité directeur leur a recommandé de mettre en place des comités régionaux de coordination qui planifieront et mettront en œuvre les activités relatives à l'Année internationale.

17. La planification et la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux pèseront sur les ressources du Secrétariat de la CIPV, de la CMP et de ses organes subsidiaires. Le Secrétariat de la CIPV jouera un rôle central pour toutes les activités relatives à l'Année internationale. Il recevra continuellement des questions, des demandes de contributions techniques et des invitations à participer à de nombreuses manifestations internationales, régionales et nationales. Le Secrétariat peut éprouver des difficultés à accomplir ces tâches, sans une véritable planification de la mise en œuvre et du rang de priorité de ces activités. Le Comité directeur a estimé que le recrutement de nouveaux membres du personnel par le Secrétariat de la CIPV risque de ne pas suffire puisque ces activités exigent un personnel expérimenté. Le Secrétariat devra réattribuer un nouvel ordre de priorité à ses activités, afin de satisfaire aux exigences de l'Année internationale. En conséquence, le Comité directeur recommande fortement à la CMP de suspendre l'appel à proposition de thèmes 2020 et de le reporter à l'année 2021. On pourra ainsi libérer au Secrétariat de la CIPV cinquante jour-personne environ, sans que cela ait de conséquences négatives puisque le programme de travail relatif aux normes et aux ressources de mise

en œuvre est déjà au complet et qu'il peut accuser une année de retard, sans incidence notable sur le programme de travail du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre. Le Comité directeur renouvelle par ailleurs la recommandation faite au Secrétariat de la CIPV lors de la treizième session de la CMP, à savoir que celui-ci effectuera une analyse des besoins en personnel et des engagements pris dans le cadre de l'Année internationale, et communiquera cette analyse au Comité directeur et au bureau de la CMP. En se fondant sur cette analyse, le Bureau de la CMP jugera peut-être nécessaire de réorganiser le plan de travail de la CIPV pour l'année 2020 afin de permettre au Secrétariat de gérer de manière efficace les activités relatives à l'Année internationale.

18. Le Comité directeur a estimé que le Secrétariat de la CIPV recevra un grand nombre de questions techniques ou scientifiques au cours de l'Année internationale. Les partenaires de l'Année internationale et les autres parties prenantes solliciteront constamment le Secrétariat de la CIPV concernant certaines de leurs activités et lui demanderont de procéder à un examen technique de leurs publications. Le Secrétariat de la CIPV pourrait se trouver submergé par cette multitude de demandes. Le Comité directeur estime qu'il serait prudent de disposer d'un groupe de spécialistes ayant une formation scientifique et prêts à aider le Secrétariat. Les membres du Comité de mise en œuvre et du Comité des normes sont des professionnels de haut niveau ayant une formation scientifique, et peuvent agir en tant qu'experts. Le Comité directeur recommande donc à la CMP, à sa quatorzième session, de décider que les organes subsidiaires désignent parmi leurs membres des personnes qui seront attachées à la gestion des questions techniques et scientifiques qui seraient soulevées au cours de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020.

VII. Conclusions

19. Le Secrétariat de la CIPV, les ONPV et les ORPV entrent actuellement dans la phase de préparation la plus importante de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020. Cet événement permettra de promouvoir la santé des végétaux et de consolider les efforts déployés dans le domaine de la santé des végétaux dans le monde entier. Il exige cependant de la part du Secrétariat de la CIPV, des ONPV et des ORPV, de l'attention, de la détermination et des ressources. Il importe de poser dès à présent des jalons qui permettront de faire de l'Année internationale de la santé des végétaux une réussite.

20. En conséquence, la Commission est invitée à:

- 1) *convenir* que le Comité directeur actuel de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux doit poursuivre ses activités en tant qu'organe consultatif technique de la CMP et que le nouveau Comité directeur international assumera les fonctions suivantes:
 - *apporter* un appui technique et formuler des avis attendus par le Comité directeur international mis en place par la FAO;
 - *agir* en tant que comité chargé des questions éditoriales et programmatiques pour la Conférence internationale sur la santé des végétaux;
 - *agir* en tant que comité chargé des questions éditoriales pour les principales publications de l'Année internationale de la santé des végétaux;
 - *agir* en tant qu'organe de coordination de la CIPV pour l'Année internationale de la santé des végétaux;
 - *apporter un appui* à l'évaluation de l'Année internationale de la santé des végétaux, en 2021;
- 2) *prendre* note des préparatifs de la Conférence internationale sur la santé des végétaux;
- 3) *remercier* le Gouvernement finlandais, qui parrainera la Conférence internationale sur la santé des végétaux;
- 4) *noter* que le concours de vidéos est supprimé du programme de base;

- 5) *inviter* le Secrétariat de la CIPV à coordonner, en collaboration avec d'autres organisations, la production d'une publication importante sur le fardeau mondial des organismes nuisibles qui s'attaquent aux végétaux, intitulée «*The global burden of plant pests*»;
- 6) *décider* d'un examen scientifique et technique sur la santé des végétaux dans le contexte du changement climatique (*Plant Health and climate change*);
- 7) *encourager de toute urgence* les parties contractantes et les donateurs à concourir à la préparation de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 sous forme de ressources financières ou d'un soutien en nature à tous les niveaux (national, régional et mondial);
- 8) *recommander* aux ONPV et aux ORPV de mettre en place des comités nationaux et régionaux de coordination afin de planifier et de mettre en œuvre l'Année internationale de la santé des végétaux 2020;
- 9) *demander* au Secrétariat de la CIPV d'effectuer une analyse des besoins en personnel et des engagements dans le cadre de l'Année internationale, et de communiquer cette analyse au Comité directeur de l'Année internationale et au bureau de la CMP;
- 10) *demander* au Bureau de la CMP de réorganiser le plan de travail de la CIPV pour l'année 2020 afin de permettre au Secrétariat de gérer de manière efficace les activités relatives à l'Année internationale;
- 11) *décider* de retarder d'une année l'appel à proposition de thèmes 2020;
- 12) *donner* des instructions au Comité des normes et au Comité de la mise en œuvre afin qu'ils constituent chacun un groupe consultatif d'experts qui apporteront leur aide au Secrétariat de la CIPV pour les questions scientifiques soulevées au cours de l'Année internationale de la santé des végétaux.